

Société des amis du  
musée national de la  
LÉGION D'HONNEUR et des ordres de chevalerie



Actualités de la SAMNLHOC

Conférence de Mme Anne DION-TENENBAUM sur "Les grands orfèvres et joailliers du début du XIX<sup>e</sup> siècle et les décorations" le jeudi 05 décembre 2024



La conférence donnée par Mme Anne DION-TENENBAUM, administratrice de la SAMNLHOC, sur "Les grands orfèvres et joailliers du début du XIX<sup>e</sup> siècle, et les décorations" s'est déroulée en présence de nombreuses personnes sur place, comme en ligne.

Suite à un problème technique, seule une partie de la conférence est disponible en ligne.

Merci à nouveau à Mme Anne DION-TENENBAUM pour la qualité et la précision de sa conférence : nous ne regarderons plus maintenant de la même façon les plaques d'ordres et les bijoux !

## Visite des ateliers de DRAGO Paris (Groupe Chevalier Arthus-Bertrand), à Palaiseau le mercredi 27 novembre 2024

Le mercredi 27 novembre 2024 de 9h30 à 11h45, la SAMLHOC a visité les ateliers de la maison [DRAGO Paris](#) à Palaiseau. Accueillis par Mathieu MARCAUD (directeur général de DRAGO Paris) et par Jean-Charles ROCHER (directeur Commercial Décorations, Médailles & Insignes Honorifiques de DRAGO Paris, Conseiller du Commerce Extérieur de la France), les 11 sociétaires ont parcouru tous les ateliers de l'entreprise et ont découvert des savoir-faire français transmis depuis des décennies, comme des outils et des méthodes très innovantes utilisant des technologies du XXI<sup>e</sup> siècle !

Des mots comme « excellence » et « tradition » ont pris tout leur sens au fur et à mesure de la visite. Parmi les autres étapes de la fabrication d'un ordre, nous avons eu la chance de voir l'émaillage grand feu d'une croix : de la pose au pinceau des pigments sur les branches à la cuisson à plus de 820°C !

Tous les sociétaires sont repartis avec le sentiment d'avoir découvert un savoir-faire unique, tous ayant des propos dithyrambiques sur la qualité de l'accueil, le professionnalisme et l'implication de toutes les personnes rencontrées.

La Société des amis renouvelle ses remerciements à DRAGO Paris et en particulier à notre sociétaire Jean-Charles ROCHER qui a rendu cette visite possible !

Place aux photos !



Les archives des coins







Découverte d'une machine de dernière génération



Avec les concepteurs de médailles et objets



Les médailles de table et autres réalisations



Comment fabriquer une rosette d'officier



La partie équipement des médailles avec leur ruban



Émaillage minutieux



Préparation pour passer au four



Enfournement



À la sortie du four

### Cotisations 2025

L'année 2025 est entamée, et chaque sociétaire a reçu l'appel à cotisation lancé par Mme Maryanne ARISTE-ZÉLISE au début du mois de janvier 2025. Nous comptons sur vous pour régler celle-ci assez rapidement afin de doter au mieux notre Société des amis en ce début d'année pour qu'elle puisse aider efficacement le musée !

Tous les détails sont également disponibles sur notre site à la [page dédiée aux adhésions](#), ou en contactant directement Mme Maryanne ARISTE-ZÉLISE par mél ([maz@cofip.eu](mailto:maz@cofip.eu)) ou par téléphone (01 47 58 90 08).



## Les rendez-vous du mercredi de la SAMLHOC

Les rendez-vous du mercredi de la SAMLHOC ont toujours lieu le deuxième mercredi du mois à partir de 19h00 dans le salon « Président » du bar « NSW – No Scrum No Win » dans le 6<sup>e</sup> arrondissement de Paris, au 19 rue des Canettes.

Notre édition annuelle au musée s'est réalisée le mercredi 18 décembre 2024 avec la présence de nombreux sociétaires qui ont pu contempler des pièces exceptionnelles sorties des réserves pour l'occasion par l'équipe de conservation du musée.





Le rendez-vous du 8 janvier a été l'occasion pour Tom DUTHEIL de nous tester avec un questionnaire phaléristique !!



Répartition en équipes



L'équipe victorieuse !



En pleine action !





8 janvier 2025





12 février 2025

## Le dîner de rentrée 2025 de la SAMLHOC

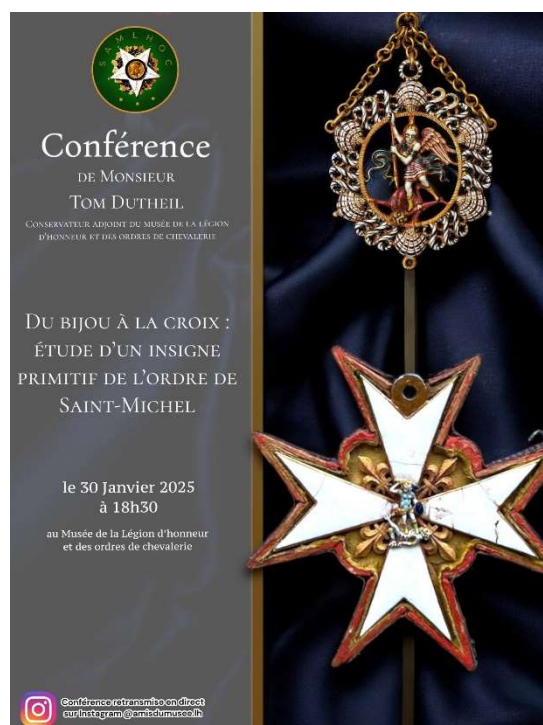


Grâce à l'action de notre sociétaire Henri VIVIER, notre premier dîner de rentrée s'est tenu le jeudi 23 janvier 2025 au Cercle de l'Union interalliée, situé au 33 rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris. Sous le thème de la raclette, ce dîner a rassemblé 21 sociétaires et conjoints ! Ce fut une bonne occasion de nous retrouver ou de faire connaissance dans un cadre très agréable !

## Conférence de M. Tom DUTHEIL sur " Du bijou à la croix : étude d'un insigne primitif de l'ordre de Saint-Michel "

La SAMLHOC a organisé le jeudi 30 janvier 2025 à 18h30 une conférence donnée par M. Tom DUTHEIL. Intitulée « **Du bijou à la croix : étude d'un insigne primitif de l'ordre de Saint-Michel** », elle a permis à tous les participants d'en savoir plus sur cet ordre magnifique et de découvrir une pièce exceptionnelle mise en dépôt au musée en 2024 par l'un de nos administrateurs !

Bien entendu, la conférence a été retransmise en direct sur Instagram, et elle est maintenant disponible en ligne. Nous étions une quinzaine en salle et jusqu'à une vingtaine en ligne au plus fort de la participation.







## Conseil d'administration de la SAMLHOC du premier semestre 2025

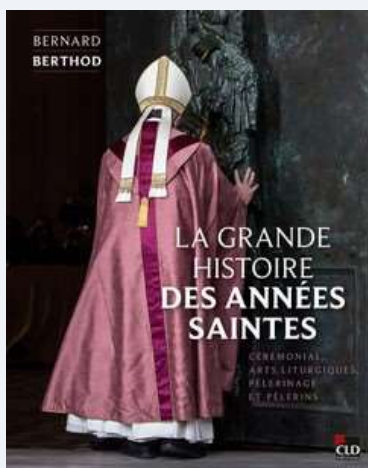
Le premier conseil d'administration de l'année 2025 se réunira le mercredi 12 mars 2025 dans la salle du Conseil.

Cette information vous permet de poursuivre votre action de recherche de candidats afin d'envoyer au secrétaire général les dossiers que vous souhaitez voir être présentés en séance.

## Nos sociétaires agissent

---

### Publications



#### La grande histoire des Années saintes, Cérémonial, arts liturgiques, pèlerinage et pèlerins

Le 16 janvier 2025 est paru le livre de Bernard BERTHOD, membre de la SAMLHOC, qui se penche sur les sept siècles, depuis l'an 1300, au cours desquels l'Église romaine a célébré le grand Jubilé, tout du long d'une année entière centrée sur le pardon.

Cette année est une année de ressourcement voulue dès l'origine par le pape Boniface VIII et perpétuée, à date fixe, par ses successeurs jusqu'au pape François.

Au cours des siècles, un cérémonial et des rites riches en symboles se sont mis en place : ouverture solennelle de la porte sainte à Saint-Jean-de-Latran, à Saint-Pierre, puis fermeture.

Éditions Cld, ISBN 2854436423

### Un formidable site Internet



France Phaléristique, emblématique site dédié aux ordres et décorations, créé par Marc CHAMPENOIS et transmis à la SAMLHOC gracieusement pour que notre Société en assure la pérennité, se porte toujours bien : en 2024, il a fait l'objet de 241028 visites ! Toutes nos félicitations à Marc pour ce formidable outil qu'il a créé ex nihilo, et que nous intégrerons dans le nouveau site de la SAMLHOC.



Un nouvel article est en ligne depuis le 02 février 2025 !



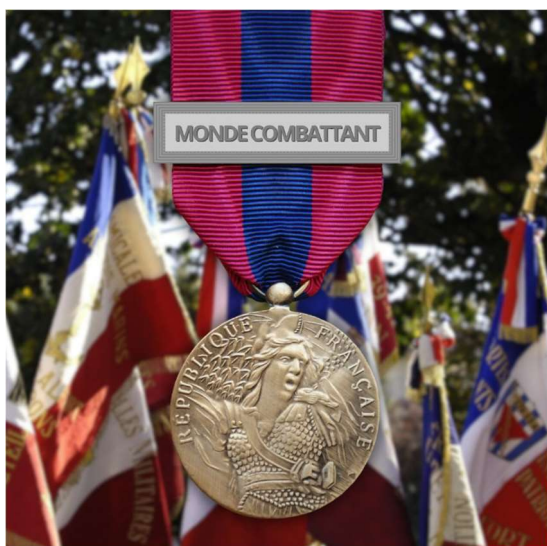
Nous vous invitons à découvrir l'article 2025-S-9, "**Une rarissime croix d'officier de l'ordre de Saint-Hubert**" écrit par Éric TRIPNAUX et téléchargeable à [cette adresse](#) . Les précédents articles sont aussi consultables ici :

[Articles de phaléristique de sociétaires](#)

## Actualité des décorations

---

### Création de l'agrafe « Monde Combattant » pour la médaille de la défense nationale

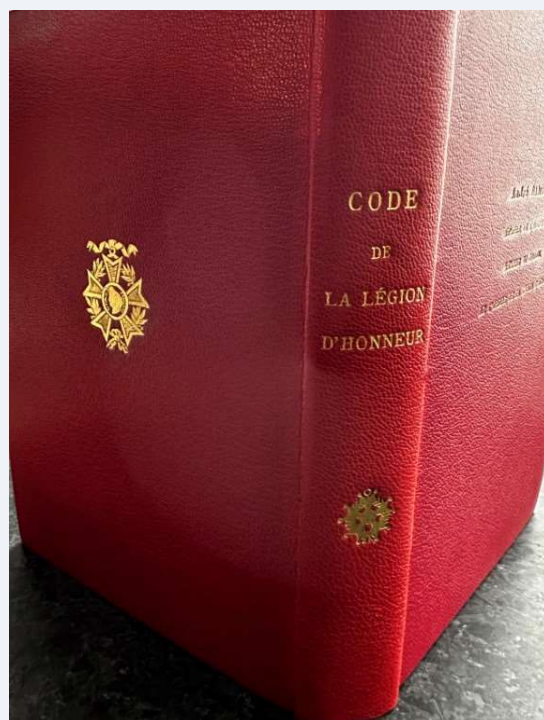


Par [Arrêté du 28 novembre 2024](#) fixant la liste des inscriptions portées sur les agrafes de la médaille de la défense nationale, l'agrafe « Monde Combattant » est créée. Le monde combattant rassemble les anciens combattants, militaires, victimes civiles d'actes de guerre ou de terrorisme, ainsi que les associations et fondations qui œuvrent pour la mémoire des conflits contemporains.

Merci à nouveau au site [Le revers de la médaille](#) pour l'illustration ci-dessus.

### Les apports du décret du 22 janvier 2025 au régime des ordres nationaux et de la médaille militaire

Alors que le droit français est marqué par une forte instabilité, les décrets modifiant le code de la Légion d'honneur, de la Médaille militaire et de l'ordre national du Mérite demeurent relativement rares. Le dernier en date, le décret n° 2025-58 du 22 janvier 2025, comporte un ensemble très composite de dispositions. Celles-ci apportent diverses modifications aux régimes des deux ordres nationaux et de la médaille militaire, dont la principale réside sans doute dans l'inscription dans le code de la procédure d'initiative citoyenne.



#### I - La codification de la procédure d'initiative citoyenne

Bien que mal compris voire contesté, un des principes fondamentaux de nos deux ordres nationaux réside dans leur universalité. Celle-ci, si elle se traduit par l'intervention des différents ministères dans les propositions de distinction, suppose également que soient créées les conditions et procédures permettant que les nominations ne soient pas perçues comme l'expression d'un entre-soi. En 2008, le Président de la République, Nicolas Sarkozy, a estimé que des efforts majeurs devaient encore être faits pour assurer « la reconnaissance de la Nation à ceux qui la servent dans la profondeur de la société et du pays » et veiller à une meilleure égalité des chances dans l'accès aux distinctions, notamment aux personnes d'origine modeste. Outre l'accroissement significatif de la promotion du travail et la création d'une promotion interministérielle du bénévolat associatif, il a, par lettre du 11 juillet 2008, décidé la mise en place d'une procédure d'initiative citoyenne. Cette procédure, régie en dernier lieu par une circulaire du 9 mars 2010 et impliquant un filtrage par les préfetures, permet à cinquante citoyens d'un même département de proposer une personne qu'ils estiment méritante pour une nomination dans la Légion d'honneur ou dans l'ordre national du Mérite.

Malgré son intérêt, cette procédure n'a toutefois pas « rencontré son public » puisque depuis 2009, seules 200 personnes ont été décorées grâce à une proposition d'initiative citoyenne. Afin de renforcer l'universalité et la légitimité des ordres nationaux, le décret du 22 janvier 2025



tend à redynamiser la procédure d'initiative citoyenne. Outre son inscription dans le code de la Légion d'honneur, la mise en œuvre de la procédure est rendue plus aisée, les cinquante soutiens pouvant désormais être trouvés dans l'ensemble du pays comme parmi les Français de l'étranger. La nouvelle procédure doit également permettre une plus grande fluidité dans le traitement des propositions d'initiative citoyenne et un meilleur contrôle de la Grande chancellerie. Les propositions seront ainsi adressées directement à la Grande chancellerie et, si leur instruction sera toujours réalisée par les préfetures, le représentant de l'Etat au niveau local comme le ministre compétent ne seront appelés qu'à émettre un avis sur la régularité et l'opportunité de la proposition. Enfin, le texte prévoit, dans les deux ordres nationaux, la création de contingents annuels propres à l'initiative citoyenne (articles 3 et 20).

La création de contingents spécifiques devrait permettre de renforcer la diversité des décorés. Mais le succès de la procédure d'initiative citoyenne suppose avant toute chose que celle-ci soit mieux connue. Le Général Lecointre en a déjà assuré la promotion lors d'un déplacement à la préfeture du Rhône le 29 janvier dernier.

## **II – Les autres modifications du code de la Légion d'honneur, de la Médaille militaire et de l'ordre national du Mérite**

Les principales modifications concernant le régime des deux ordres nationaux et de la médaille militaire peuvent être brièvement présentées. Mais il convient d'évoquer avant toute chose celles qui concernent le Musée de la Légion d'honneur et des ordres de chevalerie.

### **Administration du Musée de la Légion d'honneur et des ordres de chevalerie**

Le code de la Légion d'honneur consacre quatre articles (R. 127-1 à R. 127-4) au rôle et à l'administration du Musée de la Légion d'honneur et des ordres de chevalerie. Le décret y apporte deux modifications. Il prévoit, tout d'abord, que le conseil historique et artistique du musée sera dénommé conseil scientifique, par cohérence avec la dénomination des structures similaires existant dans les musées de France. Il précise, ensuite, les missions du conservateur du musée. En effet, outre l'inventaire, la conservation, la restauration, la présentation au public et la mise en valeur des collections, il est désormais expressément responsable de l'enrichissement des collections, de la gestion de proximité du personnel et du fonctionnement du musée (articles 13 et 14 du décret).

### **Conditions d'attribution des distinctions dans les deux ordres nationaux et de la médaille militaire**

- Comme les autres contingents, les contingents des promotions directes aux grades d'officier ou de commandeur de la Légion d'honneur ou de l'ordre national du Mérite et d'élévations directes à la dignité de grand officier dans ces ordres ne seront plus fixés par le code de la Légion d'honneur lui-même mais par décret triennal du Président de la République (articles 2 et 18).

- Le code autorise le Premier ministre à nommer ou à promouvoir dans la Légion d'honneur, dans un délai d'un an après les faits, les personnes tuées ou blessées dans l'accomplissement de leur devoir et qui sont reconnues dignes de recevoir cette distinction. Cette procédure dérogatoire pourra désormais être également appliquée pour l'ordre national du Mérite (article 19).

- Les maladies contractées par des militaires durant une captivité subie à l'occasion de leur participation à une opération extérieure pourront désormais être prises en compte pour l'attribution de la Légion d'honneur (article 5).

- La médaille militaire peut être attribuée à ceux qui comptent huit années de services militaires ou qui ont été cités à l'ordre de l'armée, quelle que soit leur ancienneté de service,

ou qui ont reçu une ou plusieurs blessures en combattant devant l'ennemi ou en service commandé ou, enfin, qui se sont signalés par un acte de courage ou de dévouement méritant récompense. Le décret ajoute deux nouveaux critères d'attribution en permettant que la « Légion d'honneur du sous-officier ou du militaire du rang » puisse être attribuée à ceux qui « se sont signalés par un acte d'éclat » ou qui « ont accompli un parcours opérationnel et professionnel remarquable » (article 15). La notion d'action d'éclat, déjà utilisée à l'article R. 22 du code pour les membres des assemblées parlementaires (sur le champ de bataille et non dans l'hémicycle...), n'est pas définie par un texte juridique mais elle est conçue, dans la littérature militaire, comme celle qui, en présence directe de l'ennemi ou dans le cadre de combats, conduit à une issue favorable et à un résultat quantifiable.

### **Réception dans les deux ordres nationaux**

- Le code de la Légion d'honneur permet de différer la réception dans un ordre national ou dans l'un de ses grades lorsqu'un doute surgit sur la détention par la personne concernée des qualifications requises et qu'une enquête plus approfondie s'impose. S'il s'avère que la personne ne possède pas les qualités requises, il peut être décidé par décret de ne pas procéder à la réception. Le décret étend expressément cette faculté lorsque le doute porte sur l'honorabilité et la moralité de la personne. Le dispositif est également rendu applicable aux personnes élevées à la dignité de grand officier ou de grand'croix, l'actualité récente mettant tristement en évidence que son application à un dignitaire pourrait ne pas être inenvisageable (articles 6 et 21).

### **Discipline des deux ordres nationaux et de la médaille militaire**

- Le décret introduit une disposition spécifique en cas de procédures disciplinaires engagées concomitamment contre une même personne titulaire des deux ordres nationaux ou de la médaille militaire et de l'ordre national du Mérite, la discipline de la médaille militaire étant assurée par l'ordre de la Légion d'honneur. En effet, les deux ordres étant indépendants l'un de l'autre, les conseils des ordres peuvent porter sur les mêmes faits une appréciation différente sur le principe même d'une sanction ou sur le choix de cette sanction. En cas d'avis divergents des conseils des ordres, le Grand chancelier proposera au Président de la République la mesure disciplinaire qui devrait être, selon lui, prononcée dans les différentes procédures (article 8).

- La procédure d'exclusion ou de suspension de plein droit de la Légion d'honneur ou de l'ordre national du Mérite, notamment en raison de certaines condamnations pénales, est précisée en prévoyant que le Grand chancelier, après information du conseil de l'ordre, prend un arrêté constatant la déchéance ou la suspension de l'ordre (articles 9, 10 et 11).

Didier RIBES  
Conseiller d'État,  
Membre de la SAMLHOC

## Le prêt d'une pièce majeure

À l'occasion de l'exposition « Un exil combattant, les artistes et la France 1939-1945 », organisée par le musée de l'Armée du 26 février au 22 juin 2025, le musée a accepté de prêter l'une des pièces les plus importantes de ses collections : le manuscrit original du Chant des Partisans. Les paroles de cet hymne de la Résistance avaient été écrites par Joseph Kessel et son neveu Maurice Druon le 30 mai 1943. Ce dernier avait généreusement offert les trois feuillets du manuscrit original au musée en 2006.



## ACQUISITIONS



La Société des amis s'est portée acquéreur d'un tableau pour le musée lors d'une vente aux enchères à Dijon le 25 janvier 2025. Il s'agit du portrait (65 x 54 cm) du conseiller d'État CROS portant la croix de Saint-Michel.

Il s'agit d'une rare iconographie d'un chevalier de l'ordre de Saint-Michel sous la Restauration dans son cadre professionnel. Après une restauration à la charge du musée, il pourra être présenté au public.





## Relations avec les autres sociétés

---

### XVIII<sup>e</sup> Conférence européenne des sociétés phaléristiques (Stuttgart)



Nos amis allemands de la Deutsche Gesellschaft für Ordenskunde (DGO) accueilleront la XVIII<sup>e</sup> Conférence européenne des sociétés phaléristiques en 2025. Elle se tiendra à Stuttgart, du 23 mai après-midi au 25 mai midi.

Les visites des musées et le programme des conférences seront axés sur les ordres et décorations allemands. L'invitation officielle avec le programme et les informations sur l'hôtel suivront prochainement : vous pouvez déjà réserver ce créneau dans vos agendas, car bien entendu cette manifestation phaléristique est ouverte à tous les sociétaires !

## Un nouveau site Internet dédié aux décorations d'Europe du Nord



Sven VIK, ambassadeur de la Société des amis, qui a mis en dépôt au musée de la Légion d'honneur des pièces exceptionnelles de sa collection, a créé un site Internet appelé provisoirement

[www.phaleristics.eu](http://www.phaleristics.eu)

Il présente sur ce site des photos et du matériel divers qu'il a récoltés au cours des trente dernières années. Le site Internet, en cours de construction, mais qui contient déjà une mine d'informations, sera complètement opérationnel courant 2025 ou au début de l'année prochaine. Mais il est déjà tout à fait passionnant à consulter !

Il est très simple d'usage : sur le menu en haut de la page avec les noms des pays, cliquez par exemple sur Suède. Vous arrivez alors à un menu avec différentes commandes. Celles qui ont déjà un contenu détaillé se terminent par >>. Cliquez sur celle qui vous intéresse et vous saurez tout !

### [Orders and Medals of Sweden](#)

#### *Order of the Seraphim*



[Seraphim Collars 1748-2025](#)

[Seraphim Stars 1748-1799 >>](#)

[Seraphim Stars 1800-1849 >>](#)

[Seraphim Stars 1850-1899 >>](#)

[Seraphim Stars 1900-1949 >>](#)

[Seraphim Stars 1950-1999 >>](#)

Il y a environ cent cinquante étoiles différentes. N'hésitez donc pas à y jeter un coup d'œil. Une petite astuce, au cas où : les images qui portent la mention « Collection Cicoia » proviennent de sa collection.

Merci et bravo, cher Sven !

-1850 Serafimer Star-

Country : Sweden  
Order name : Serafimer  
Type/subset : Star  
Jeweller :  
J period :  
Owner : Livrustkammaren  
Awarded to : King Oscar II Swe/Nor

Height (mm): 80  
Width (mm): 80  
Weight(gr) :  
Tracking # : S351x  
Date : 18290121 estimated  
Knight # : 239

